

Commune de MOOSCH**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 août 2025 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGGER, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

M. José SCHRUFFENEGGER	Maire,
M. Jean-Marie MUNSCH	Adjoint au Maire,
Mme Sylviane RIETHMULLER	Adjointe au Maire, <i>procuration à Marthe BERNA</i>
M. Bertrand MURA	Adjoint au Maire,
Mme Pascale RINGENBACH	Adjointe au Maire, <i>procuration à José SCHRUFFENEGGER</i>
M. Jean-Louis BITSCHINE	Adjoint au Maire,
M. Didier LOUVET	Conseiller Municipal,
M. Jean-Jacques GRAU	Conseiller Municipal,
Mme Marthe BERNA	Conseillère Municipale,
Mme Nadine BINDER	Conseillère Municipale, <i>excusée</i>
Mme Estelle FINCK	Conseillère Municipale,
M. Rodolphe FERRAN	Conseiller Municipal, <i>excusé</i>
Mme Marie-Eve PAOLIN	Conseillère Municipale,
M. Bernard WALTER	Conseiller Municipal,
Mme Patricia MARQUES	Conseillère Municipale, <i>procuration à Jean-Marie MUNSCH</i>
Mme Fanny TRENS	Conseillère Municipale, <i>procuration à Anne-Caroline LEBIDAN</i>
Mme Anne-Caroline LEBIDAN	Conseillère Municipale,
M. Anthony WELKER	Conseiller Municipal,
M. Marc SOLARI	Conseiller Municipal,



COMMUNE DE MOOSCH	PV du CM du 11 août 2025	
-------------------	--------------------------	--

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles PV du 4 juin 2025
3. Convention concernant l'accueil des enfants de Moosch en classe ULIS à Thann
4. Création de deux emplois permanents d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
5. Fonds Communal Alsace de la CeA : Demande de subvention pour les travaux de renforcement de la rue de la Mine d'Argent longeant le camping
6. Fonds Communal Alsace de la CeA : Demande de subvention pour les travaux de consolidation et de sécurisation du chemin forestier allant de la Vierge vers le Wolfenthal
7. Fonds de prévention des risques naturels majeurs : Demande de subvention pour les travaux de consolidation et de sécurisation du chemin forestier allant de la Vierge vers le Wolfenthal
8. Demande de subvention de l'association Coup de Patte de Thann
9. Association des Chasseurs du Gsang : Démissions

Divers et communication :

Préambule :

M. le Maire ouvre la quatrième séance de l'année et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents à cette séance « estivale ».

Il excuse Mmes Sylviane RIETHMULLER, Pascale RINGENBACH, Nadine BINDER, Patricia MARQUES et Fanny TRENS ainsi que M. Rodolphe FERRAN.

M. le Maire indique que le jury « Fleurissement d'Alsace » qui a visité la commune le jeudi 17/7 dernier a pu apprécier le fleurissement dans la commune, le soin apporté à sa propreté pour les habitants et pour l'accueil des visiteurs. Ainsi la commune a obtenu sa **2^{ème} fleur**. L'objectif a été atteint. Il précise que tout a été fait en terme budgétaire, dans la présentation du dossier de candidature dans lequel il s'est beaucoup impliqué et dans le travail de composition et d'entretien des massifs.

Il s'agit d'un signe fort que la commune donne à ses habitants et à ceux qui passent dans le village. Moosch est un village actif qui va de l'avant.

M. le Maire félicite et remercie Yannick, Pascal et Melvyn, ainsi que l'Adjointe Sylviane RIETHMULLER et l'équipe administrative. Félicitations et Bravo à tous, pour cette récompense, fruit d'un travail collectif.



Point n° 1 de l'ordre du jour :**Désignation du secrétaire de séance :**

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., Mme Anne-Caroline LEBIDAN, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle est assistée de M. Gilles STEGER, Secrétaire Général.

Point n° 2 de l'ordre du jour :**Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 4 juin 2025 :**

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°3 de l'ordre du jour :**Convention concernant l'accueil des enfants de Moosch en classe ULIS à Thann :**

En date du 1^{er} juillet 2025, la ville de Thann nous a informé qu'un enfant de Moosch sera scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion scolaire) au sein de l'école élémentaire de Thann à compter de l'année scolaire 2025/2026. La ville de Thann propose de conclure une convention à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de trois années, tacitement reconductible à chaque rentrée scolaire. Une participation aux frais de fonctionnement de l'école d'un montant de 500,- € par enfant et par an à compter de l'année scolaire 2025/2026 est prévue par cette convention. En cas de modification de la participation aux frais de fonctionnement, un avenant à la convention déterminera le nouveau montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Point n°4 de l'ordre du jour :**Création de deux emplois permanents d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la commune ;



Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de deux emplois permanents d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant à temps non complet relevant du grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures 48 minutes (soit 20,28/35^{èmes}), compte tenu de la vacance des deux emplois (admission à la retraite et disponibilité) ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création des emplois permanents susvisés ;

Décide :

Article 1^{er} : À compter du 1^{er}/09/2025, deux emplois permanents d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant à temps non complet relevant du grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 20 heures 48 minutes (soit 20,28/35^{èmes}), sont créés.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur ces emplois permanents et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ces emplois permanents peuvent également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Dans ce cas, la rémunération des emplois créés sera définie sur la base de l'Indice Brut 416, Indice Majoré 377 de l'échelon 7 du grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Point n°5 de l'ordre du jour :

Fonds Communal Alsace de la CeA : Demande de subvention pour les travaux de renforcement de la rue de la Mine d'Argent longeant le camping

M. le Maire rappelle que la chaussée de la rue de la Mine d'Argent longeant le camping s'affaisse dangereusement.



Il est nécessaire et relativement urgent de réaliser des travaux de renforcement de cette portion de rue sur une longueur d'un peu plus de 20 mètres (Arrachage d'arbres, terrassement, création d'un mur de soutènement par enrochement...)

Le coût des travaux se chiffre à un montant de 28 755,- € HT selon devis produit par la société Terrassement Vaxelaire Fils de 68550 SAINT-AMARIN.

Il propose pour cette opération, de formuler une demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du « Fonds Communal Alsace ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation des travaux de renforcement de la rue de la Mine d'Argent longeant le camping pour un montant de 28 755,00 € HT ;**
- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du « Fonds Communal Alsace » ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération d'investissement.**

Point n°6 de l'ordre du jour :

Fonds Communal Alsace de la CeA : Demande de subvention pour les travaux de consolidation et de sécurisation du chemin forestier allant de la Vierge vers le Wolfenthal

M. le Maire rappelle que depuis le début du mois de juillet et à la suite des pluies violentes et torrentielles qui s'abattent sur la région, des mouvements de terrain et coulées de boues et rochers sont apparus à 2 reprises dans le vallon sous la Vierge (2 & 27 juillet 2025). Le chemin allant de la Vierge vers le Wolfenthal et qui sert d'accès au massif aux sapeurs-pompiers est très dégradé et fragilisé et menace de se dérober. La situation est préoccupante. De plus, des coulées de boues et rochers, suivant le ruisseau du vallon, viennent terminer leur course sur la rue du Ruisseau qui accueille la piste cyclable et deux maisons d'habitation.

La société TP KRAGEN a été consultée pour évacuer les centaines de m3 de terres et rochers se trouvant sur le chemin, pour consolider et sécuriser le chemin et pour remédier aux glissements de terrain et coulées de boues et rochers.

Le coût des travaux se chiffre à un montant de 32 990,00 € HT selon devis produit par la société TP KRAGEN de 68470 FELLERING.

Il propose pour cette opération, de formuler une demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du « Fonds Communal Alsace ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation des travaux de consolidation et de sécurisation du chemin forestier allant de la Vierge vers le Wolfenthal pour un montant de 32 990,00€ HT ;**



- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du « Fonds Communal Alsace » ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération d'investissement.**

Point n°7 de l'ordre du jour :

Fonds de prévention des risques naturels majeurs : Demande de subvention pour les travaux de consolidation et de sécurisation du chemin forestier allant de la Vierge vers le Wolfenthal

M. le Maire rappelle que depuis le début du mois de juillet et à la suite des pluies violentes et torrentielles qui s'abattent sur la région, des mouvements de terrain et coulées de boues et rochers sont apparus à 2 reprises dans le vallon sous la Vierge (2 & 27 juillet 2025). Le chemin allant de la Vierge vers le Wolfenthal et qui sert d'accès au massif aux sapeurs-pompiers est très dégradé et fragilisé et menace de se dérober. La situation est préoccupante. De plus, des coulées de boues et rochers, suivant le ruisseau du vallon, viennent terminer leur course sur la rue du Ruisseau qui accueille la piste cyclable et deux maisons d'habitation.

La société TP KRAGEN a été consultée pour évacuer les centaines de m3 de terres et rochers se trouvant sur le chemin, pour consolider et sécuriser le chemin et pour remédier aux glissements de terrain et coulées de boues et rochers.

Le coût des travaux se chiffre à un montant de 32 990,00 € HT selon devis produit par la société TP KRAGEN de 68470 FELLERING.

Il propose pour cette opération, de formuler une demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin au titre du « Fonds de prévention des risques naturels majeurs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation des travaux de consolidation et de sécurisation du chemin forestier allant de la Vierge vers le Wolfenthal pour un montant de 32 990,00 € HT ;**
- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin) au titre du « Fonds de prévention des risques naturels majeurs » ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération d'investissement.**

Point n°8 de l'ordre du jour :

Demande de subvention de l'association Coup de Patte de Thann :

M. le Maire rappelle que la commune de Moosch verse une subvention de fonctionnement annuelle de 110,- € à l'association Coup de Patte de Thann, association d'intérêt général œuvrant dans les communes du Pays Thur Doller, qui intervient pour prendre en charge les



chats abandonnés et aider les concitoyens pour soigner et stériliser les chats errants ou abandonnés.

Par courriel du 25 juin 2025, l'association sollicite une aide financière de la commune en vue de son installation définitive très prochainement à Thann dans la propriété du docteur KNOERY décédé le 14 janvier 2025 à Mulhouse. Celui-ci a souhaité, dans son testament, que cette propriété soit exclusivement consacrée à la réalisation d'une Maison des Chats. Ce projet était celui de l'association depuis 4 ans afin de pérenniser la présence de celle-ci à Thann.

Le projet très important en cours va demander un effort exceptionnel en 2025 à l'association, car dans son budget annuel il convient d'intégrer la rénovation importante et indispensable de la maison.

Le budget annuel avoisinant la somme de 100 000,- € ces dernières années, passera en 2025 à 160 000,- € en intégrant les travaux indispensables pour avoir un établissement fonctionnel pour de nombreuses années.

La ville de Thann, la CCTC et la CCVSA disposeront ainsi d'une Maison des Chats unique en Alsace. L'association envisageons de se servir de ce lieu exceptionnel pour recevoir des personnes handicapées mentales pour des moments de calinothérapie et des personnes âgées pour des après-midi festifs au milieu des chats.

Lorsque les travaux seront achevés, cette Maison des Chats sera baptisée " **Danielle et Daniel** " les prénoms de Mme et Mr KNOERY.

L'association envisage également l'année prochaine de mettre en valeur le terrain arboré et ombragé qui assurera en été une fraîcheur très appréciée.

L'association sollicite une aide de la commune pour ce projet ambitieux au service de la population du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis émis par le Bureau Municipal et décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Point n°9 de l'ordre du jour :

Association des Chasseurs du Gsang : Démissions

M. le Maire informe les conseillers que par courriel du 1^{er} juillet 2025, M. David DEMESY et Bernard DEMESY, respectivement vice-président et secrétaire de l'association des chasseurs du Gsang ayant son siège au 42A rue de la Mine d'Argent à Moosch, ont fait part de leurs démissions de l'association.

Le Conseil Municipal prend acte de ces démissions.



Point n°10 de l'ordre du jour :**Divers :****A) WC publics place des Incorporés de Force**

M. le Maire précise que les WC publics, place des Incorporés de Force, ont de nouveau été retrouvés dans un état plus que déplorable le 22 juillet dernier. Il ne peut et ne veut plus demander au service technique de nettoyer ces WC volontairement souillés par de véritables « salopards ».

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fermer ces toilettes.

B) Ecrans et enfants

M. le Maire a été contacté par la société Wake Up Production qui propose de diffuser un documentaire sur l'éducation aux médias. Souvent les mairies font part d'un besoin croissant consistant à accompagner les familles face aux enjeux liés aux écrans, tout en proposant un cadre apaisé pour échanger.

Le documentaire « Et si on levait les yeux ? » réalisé par un enseignant, et récemment projeté à l'Assemblée Nationale, sur Public Sénat, est labellisé film d'utilité publique. Ce film aborde l'impact des écrans sur les enfants, sans alarmisme, et ouvre un dialogue entre parents, enfants, enseignants et institutions.

Il s'avère que 90 % des parents ayant assisté à la projection se disent « mieux armés » pour accompagner leurs enfants. A ce jour, plus de 80 communes ont intégré ce film dans leurs semaines sans écran, temps forts citoyens, ou actions parentalité.

Il s'avère que la prestation coûte tout de même 400,- €. M le 1^{er} Adjoint, Jean-Marie MUNSCH indique que des associations proposent cette prestation, et ce à titre gratuit. Il communiquera les coordonnées à M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

C) S'Lottie Stüwa

Par mail du 02/08, Mme Charlotte ETTERLEN a indiqué qu'elle projette d'organiser une soirée sur le thème de l'Oktoberfest (Fête de la bière avec repas) en octobre, avec installation de 2 chapiteaux en vue de la météo sur le parking devant le bar.

Pour une sécurité optimale, elle sollicite la fermeture du tronçon de rue devant son établissement pendant 2 jours.

Le Conseil Municipal propose à M. le Maire de la rencontrer avec l'Adjoint Bertrand MURA et le conseiller Bernard WALTER pour faire un point précis sur cette demande et voir s'il n'est pas plutôt envisageable de fermer le tronçon que sur une période de 24h avec un accès de circulation maintenu dans un sens.



D) Communauté de paroisses du Val de Wesserling, Fil de la Thur et Grand Ballon

M. le Maire précise que le souriant et si sympathique Abbé Joseph NGUYEN va devenir curé de la communauté de paroisses des Sources du Prieuré, autour de Ranspach-le-Bas à partir de la rentrée. Il sera remplacé par l'Abbé Jean-Marie IKOKPATA, âgé de 52 ans qui a été ordonné prêtre en 2001 pour le diocèse de Porto-Novo au Bénin. Il est arrivé en Alsace en 2012 et a servi à Colmar, Mussig, Artolsheim et Marienthal. Il résidera au presbytère de Willers-sur-Thur.

E) Cérémonie d'hommage au Lieutenant Bernard De Lattre de Tassigny

Organisée par le Souvenir Français de Saint-Amarin en union avec la commune de Wildenstein, le mercredi 20 août 2025 à 17h à la Chapelle Notre-Dame-de-la-Joie de Rhin Danube à Wildenstein.

F) Aide au service technique pour l'arrosage

Le conseiller Bernard WALTER indique que M. Pascal KNIBIELY se retrouve seul cette semaine pour assurer l'arrosage. Il propose que des conseillers volontaires puissent lui venir en aide. Ceux qui sont disponibles sont invités à contacter Pascal.

M. le Maire lève la séance à 21h35.



